Infolettre - Novembre 2026

APTS
CHAUDIÈRE-APPALACHES



Coordonnées pour nous joindre

Pour nos coordonnées plus détaillées, allez sur notre page web: Équipe syndicale APTS Chaudière-Appalaches

Si vos questions concernent:



- **Les relations de travail, la convention collective, la rémunération, une problématique personnelle, etc.,** veuillez contacter votre **directeur.trice syndical en relation de travail** en fonction de la direction à laquelle vous êtes rattaché:
  - ***apts12.rt1@aptsq.com*** = DAA (autres activités), DCSPSD (cancérologie, soins palliatifs et services diagnostiques), DLH (logistique et hôtellerie), DMSP (médicale et des services professionnels), DRI (Ressources informationnelles), DSH (des services hospitaliers), DSI (des soins infirmiers), DST (des services techniques), DRFGC (des ressources financières et de la gestion contractuelle)
  - ***apts12.rt2@aptsq.com*** = DPDAR (des programmes en déficience, autisme et réadaptation)
  - ***apts12.rt3@aptsq.com*** = CPQS (Commissaires aux plaintes et qualité des services), DPJ (de la protection de la Jeunesse), DPJeunesse (programme jeunesse), DG (générale), DQEPEI (qualité, éthique, performance et gestion informatique), DRH (ressources humaines), DSPublique (santé publique)
  - ***apts12.rt4@aptsq.com*** = SAPA (SAPA, continuum hébergement), DSMD (santé mentale et dépendance), DREI (recherche, enseignement et innovation), DSADSG (soutien à domicile et des services gériatriques), DSGPL (des services généraux de première ligne)
- **Les DAAT-12, la SST et la CNESST**, veuillez contacter ***apts12.sst@aptsq.com***
- **Les demandes d'appui financier (Promotion des professions, Commandite, Don) et les finances de l'APTS local**, veuillez contacter ***apts12.tresorerie@aptsq.com***

- **Les tournées syndicales, les objets promotionnels et devenir agent de liaison**, veuillez contacter ***apts12.vielocale@aptsq.com***
- **Tout autre sujet**, veuillez contacter ***apts12.chap@aptsq.com***

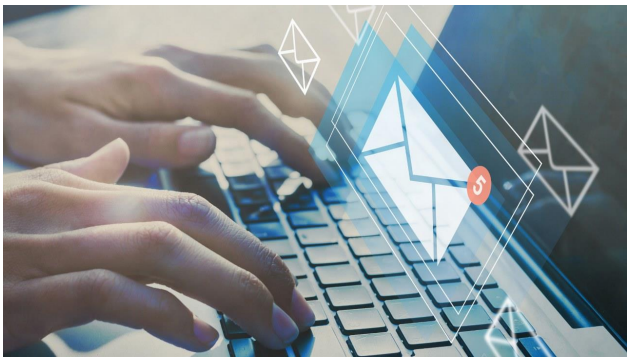

À mettre à votre horaire

Les midis ludiques de l'action féministe de 12h à 13h (ouvert à tous les membres de l'APTS, tous genres confondus!)

Inscriptions obligatoires au** Midis ludiques 12 jours contre les violences faites aux femmes – Remplir le formulaire**, car un repas vous sera fourni.

- **25 novembre, CRDP Charny, Salle A-110** (date limite d'inscription 23 novembre 16h)
- **25 novembre, CH de Montmagny, Salle Augustines** (date limite d'inscription 23 novembre 16h)
- **26 novembre, CH de Thetford, Salle 239** (date limite d'inscription 24 novembre 16h)
- **2 décembre, CH de St-Georges, Salle Visio** (date limite d'inscription 30 *novembre* 16h) ***erratum p/r au courriel***
- **3 décembre, HDL (Pavillon de l'enseignement), Salle G2-002** (date limite d'inscription 1 décembre 16h)

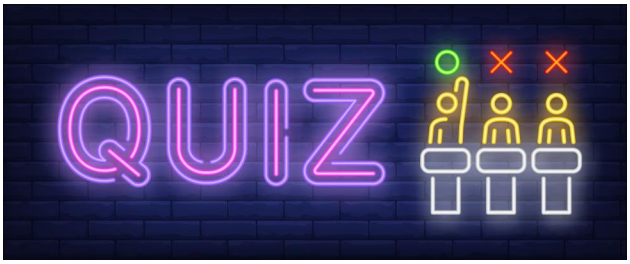

Rappels



Commandites de Noël

En raison du nombre élevé de demandes, assurez-vous de bien inscrire les **NOMS et numéros de matricules** de tous les participants à votre évènement dans votre Forms. Conserver une copie de votre formulaire en cliquant sur *"Enregistrer ma réponse"* à la fin du formulaire et **valider vos renseignements** afin de répondre à la conformité des données à fournir.

À noter que, si les informations transmises ne sont pas complètes ou qu'elles sont erronées, la commandite attribuée à cette personne sera refusée.

Vous devez soumettre votre formulaire d'ici le **18 novembre 23 h 59.** À noter qu'aucune demande ne sera acceptée après cette date. L'analyse et le traitement seront faits au début du mois de décembre et les chèques vous parviendront par courrier postal.

!!!! Pétition contre les abolitions de postes !!!!

Nous sommes présentement en ***TOURNEE POUR FAIRE SIGNER LA PETITION CONTRE LES ABOLITIONS DE POSTES*** *au sein de Santé Québec Chaudière-Appalaches.*

Surveillez notre passage et signez en grand nombre, ces coupures de postes sont ***INACCEPTABLES*** *et touchent directement les usagés!*

Sondage 2026 vie locale et mobilisation

Aidez-nous à nous améliorer en répondant à ce sondage de quelques minutes. Date limite pour remplir le sondage: **15 décembre 16h**

Tirage de 10 cartes cadeaux de 50$ parmi les participants!



Sondage 2026 vie locale et mobilisation – Remplir le formulaire

https://forms.cloud.microsoft/r/svYSh3Jgp5

12 jours d'action contre les violences faites aux femmes

Dans le cadre des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes, **du 25 novembre au 6 décembre**, le comité d'action féministe organise deux belles activités, soit, les midis ludiques mentionnés ci-haut, ainsi qu'une **collecte de dons** destinés aux femmes en maison pour victimes de violences conjugales et à leurs enfants (0-18 ans, garçons et filles).

Des tirages (livres, billets d'évènement et cartes cadeaux) seront faits parmi les personnes ayant participé à la collecte et aux midis ludiques.

Les produits recueillis dans le cadre de la collecte de dons seront ensuite distribués à des maisons pour femmes victimes de violence de la région de Chaudière-Appalaches. Du shampoing, du savon, du maquillage, de la crème hydratante, des tampons, des serviettes hygiéniques, des couches, etc., sont autant d'articles qui font défaut à ces femmes lorsqu'elles se retrouvent dans une situation d'hébergement. Voici la liste des volontaires pour recueillir vos dons:



- *Nadia Ringuet : André-Wingen, Cuisine enfant*
- *Vicky Hovington: André-Wingen, Cuisine adulte*
- *Catherine Huard : Maison St-Louis*
- *Kathy Lehoux : CLSC Thetford, local 121*
- *Karine Langlois : CH Montmagny, département radiologie*
- *Branda Nicol-Prévost : 100 Mgr-Bourget, Application des mesures*
- *Rachel Godin : CRDP Charny, 2e étage*
- *Martine Sanfaçon : CRDP Charny, bureau D-124*
- *Sophie-Hélène Morais : CRDI Lévis, bureau syndical*
- *Esther Lacombe : CLSC St-Jean-Port-Joli*
- *Pier-Anne Laplante : Labo HDL, salle de pause*
- *Julie-Anne Morin : CLSC St-Lazare, cafétéria*
- *Véronique Gagnon : CRIC, salle à manger*
- *France Lizotte : CLSC ST-Georges, bureau syndical*

La récolte a débuté le lundi 9 novembre et se poursuit jusqu'au vendredi 4 décembre inclusivement.

Soyez généreux!

Votre comité action féministe APTS Chaudière-Appalaches



Congés fériés du temps des fêtes 2026-2027



Répartition équitable

Toutes les personnes salariées bénéficient de deux (2) jours de congés fériés consécutifs à Noël ou au Jour de l'An, au cours desquels elles ne peuvent être tenues de travailler.

Néanmoins :

À l'occasion de Noël ou du Jour de l'An là où il est possible de le faire, l'Employeur peut accorder des journées additionnelles de congés (fériés, compensatoires, autres).

Clause 11.02 de la convention collective locale



Rémunération à Noël et au Jour de l'An

Le salaire régulier de la personne salariée qui travaille effectivement le jour de Noël ou le Jour de l'An est le salaire prévu à son échelle de salaire, majoré de 50 %.

Clause 9.09 de la convention collective nationale

Rémunération en temps supplémentaire lors d'un férié

Pour la **personne salariée technicienne,** le temps supplémentaire doit être rémunéré au taux double de son salaire régulier à l'exception de toute prime d'inconvénient, et ce, en plus du paiement dudit congé.

Clause 19.02 B) de la convention collective nationale



Paiement de la banque de congés de maladie

Le mois de décembre coïncide avec le paiement des journées de maladie accumulées et que vous n'avez pas utilisées au courant de la dernière année. Comme vous le savez sans doute, toute personne salariée à temps complet a droit à 9,6 jours ouvrables de congés de maladie par année. Lesdites journées accumulées et non utilisées en date du 30 novembre prochain seront payées, et ce, d'ici le 15 décembre 2025. Vérifier vos talons de paie du mois de décembre.

Clause 30.32 de la convention collective nationale

Si vous avez des questions ou des problématiques concernant vos conditions de travail, nous vous invitons à communiquer avec votre équipe syndicale à l'adresse :
apts12.chap@aptsq.com

Demandes d'appui financier



Vous pouvez demander un appui financier de l'APTS Chaudière-Appalaches dans plusieurs circonstances.

Promotion des professions: vise à augmenter la visibilité des professions représentées par l'APTS localement. Elle veut mettre à l'avant-plan le travail des techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux en faisant connaitre leurs emplois et leurs compétences.

Commandite: pour une personne, un groupe, un organisme ou une association afin de permettre la réalisation d'une activité spécifique ou d'un évènement de bienfaisance.

Don: pour un groupe, un organisme ou une association visant à les soutenir dans l'atteinte de leurs objectifs. Il est motivé par l'apport d'un soutien financier d'appoint.

Pour ce faire, remplissez le formulaire disponible sur notre site internet dans la section "Formulaire APTS".

À ce jour, 53,42 % du budget annuel réservé à cette fin a été utilisé.



1 - Une épluchette de maïs au CPEJ St-Romuald



2 - Une activité de Kinésithérapie: Le Marathon des résidents au CHSLD St-Alexandre

DPP



Nous souhaitons faire un rappel sur le budget pour le développement de la pratique professionnelle appelé communément DPP. Pour l'année financière actuelle, soit du 1er avril 2026 au 31 mars 2027, il est maintenu au montant de 650 $ et est actuellement disponible.

À noter que ce **budget est fermé,** c'est -à-dire que s'il est épuisé au 31 mars 2027, les demandes subséquentes ne peuvent être acceptées. De plus, il importe de rappeler que ce budget **ne peut être reporté à l'année financière suivante** dans le cas où il resterait des sommes non utilisées. **Nous vous invitons donc à faire vos demandes rapidement**.

Nous vous rappelons également que les sommes reçues du budget DPP ne sont pas imposables. Si vous constatez que des sommes ont été retirées pour fin d'impôt, nous vous demandons de nous en aviser. De plus, il convient de noter que les sommes sont accessibles pour toute personne en congé de maternité ou parental. Seules les personnes en congé pour traitement différé et les personnes retraitées réembauchées ne peuvent y avoir accès.

Plusieurs types d'activités ou d'outils peuvent être remboursés. Nous vous invitons à consulter la note de service de l'employeur ainsi que le formulaire de demande via le lien suivant :

https://www.cisssca.com/extranet/portail-employes/developpement-des-competences/credit-dedie-a-la-pratique-professionnelle-dpp-reserve-au-personnel-de-la-categorie-4

Nous demeurons disponibles pour toute demande de renseignements additionnels. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

- Isabelle Joseph, secrétaire exécutif local, APTS-CA : apts12.secretariat@aptsq.com
- Véronique Gagnon, directrice vie locale et mobilisation, APTS-CA : apts12.vielocale@aptsq.com



Info-SST

Les risques psychosociaux

Durant la semaine du 18 au 24 octobre se tenait la *Semaine nationale de la santé et sécurité au travail* (SST). Cette année, l'APTS a choisi de mettre de l'avant les risques psychosociaux (RPS). Les RPS sont souvent banalisés, à tort, et personne ne devrait travailler dans des conditions nuisibles à sa santé psychologique.



Qu'est-ce que les RPS ?

Les RPS sont, entre autres, reliés à l'organisation du travail, aux relations de travail et aux conditions d'emploi. Ce sont des risques qui sont plutôt difficiles à identifier considérant qu'ils ne sont pas toujours visibles. La surcharge de travail, l'autonomie professionnelle restreinte, l'exposition à des situations émotionnellement difficiles ou à potentiel traumatique, la violence et le harcèlement sous toutes ses formes, de même que le manque de soutien et de reconnaissance, font partie des RPS.

Les impacts des RPS

Les RPS entraînent des conséquences négatives sur le bien-être et la santé des travailleurs·euses. En effet, les travailleurs·euses qui vivent un ou plusieurs RPS sont susceptibles de vivre davantage de stress, de fatigue, d'anxiété, ainsi qu'une perte de motivation. Les RPS peuvent également avoir une incidence sur les troubles musculosquelettiques et les maladies cardiovasculaires. Finalement, cela peut mener les travailleurs·euses à vivre un épuisement professionnel.

En plus de causer des effets néfastes sur la santé physique et psychologique des travailleurs·euses, les RPS augmentent les coûts liés à la productivité. En effet, les RPS augmentent, par exemple, les cas d'absentéisme et de présentéisme, le roulement de personnel ainsi que les accidents de travail. Nous avons donc avantage à cesser de banaliser et cesser de normaliser les RPS.

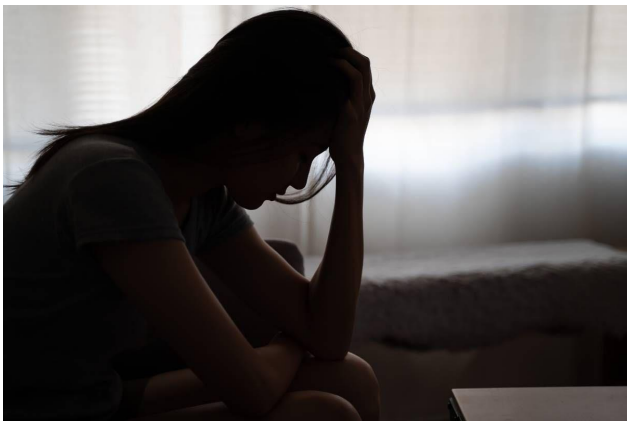

Comment déclarer les RPS ?

De manière générale, les RPS se déclarent via le DAAT-12. Après avoir complété un DAAT-12, nous vous recommandons fortement de nous en transmettre une copie afin que nous puissions assurer le suivi de votre situation. Si vous avez des doutes ou des questions par rapport à ce que vous vivez et par rapport à la manière de le déclarer, nous sommes disponibles pour vous accompagner.



Le formulaire DAAT-12 est disponible sur l'extranet via ce lien : https://www.cisssca.com/clients/CISSSCA/Sous-Sites/Extranet/Portail_RH/Conflits_incivilite_et_harcelement/FOR_DRHCAJ_D%C3%A9claration_DAAT.pdf

---

Absence CNESST? J'avise mon syndicat!

Saviez-vous que vos représentants syndicaux peuvent vous conseiller et vous représenter dans le cadre de votre dossier d'absence CNESST?

En cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle qui entraine une absence en invalidité, il peut s'avérer très facilitant d'aviser vos représentants locaux de la situation le plus rapidement possible. Sachez que vous restez maitre de votre dossier tout au long du processus, mais il peut arriver que votre dossier soit malheureusement très avancé lorsque nous en prenons connaissance et cela diminue notre capacité à vous aider adéquatement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à apts12.sst@aptsq.com



Votre syndicat APTS

Vous pouvez vous référer à votre syndicat APTS pour toute question ou tout besoin d'accompagnement : apts12.sst@aptsq.com


PRENONS NOTRE
SST
EN MAINS